

**JOURNAL**  
**DE**  
**L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE**  
**DU**  
**NOUVEAU-BRUNSWICK**

---

---

**QUATRIÈME SESSION DE LA**  
**54<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2001-2002**

---

---

**L'HON. MARILYN TRENHOLME COUNSELL,**  
**LIEUTENANTE-GOUVERNEURE**

---

---

Fredericton (N.-B.)  
le mardi 20 novembre 2001

**PROCLAMATION**

*ATTENDU QUE la troisième session de la cinquante-quatrième Assemblée législative de la province a été prorogée le 1<sup>er</sup> juin 2001;*

*ET ATTENDU QUE j'ai cru bon de convoquer la quatrième session de la cinquante-quatrième Assemblée législative de la province, je prends par la présente une proclamation convoquant l'Assemblée législative le 20 novembre 2001.*

*Fait sous mon seing et le grand sceau de la province à  
Fredericton le 20 novembre de l'an deux mille un et la  
cinquantième année du règne de Sa Majesté.*

PAR ORDRE DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE

*Le procureur général,  
Bradley Green, c.r.*

*La lieutenant-gouverneure,  
Marilyn Trenholme Counsell*

La quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature de la province du Nouveau-Brunswick ayant été convoquée pour aujourd'hui en vue de l'expédition des affaires, conformément à la proclamation précitée, les parlementaires sont réunis.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée. Invitée à faire son entrée, elle prend place au trône. Il lui plaît d'ouvrir la session par le discours du trône, dont voici le texte :

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les parlementaires, invités et gens du Nouveau-Brunswick,

Bienvenue à l'ouverture de la quatrième session de la 54<sup>e</sup> législature du Nouveau-Brunswick.

La couverture du discours du trône de cette année représente l'insigne officiel du nouvel Ordre du Nouveau-Brunswick approuvé par S.M. la reine Elizabeth II.

L'automne prochain, les gens du Nouveau-Brunswick accueilleront dans notre province S.M. la reine Elizabeth II, reine du Canada, et S.A.R. le prince Philip, à l'occasion des célébrations du jubilé d'or de la reine.

Le discours du trône commence encore une fois cette année par un hommage aux réalisations de personnes du Nouveau-Brunswick au cours de l'année écoulée. Certaines de ces personnes sont avec nous aujourd'hui.

Pas plus tard que la semaine dernière, deux scouts du Nouveau-Brunswick, James McPhee, de New Maryland, et Evan Reade, de Upper Cape, ont reçu la décoration Jack Cornwell pour le scoutisme de la gouverneure générale du Canada. Pierre-Olivier D'Amours, 13 ans, élève de 8<sup>e</sup> année d'Edmundston, a gagné en mai le Grand défi canadien en géographie.

Des néo-brunswickois sont montés fièrement sur le podium cet été, après avoir remporté 14 médailles aux Jeux d'été du Canada en aviron, en natation, à la lutte, en athlétisme et en canot-kayak, en plus de deux médailles de boxe aux Jeux de la francophonie.

Julie Bélanger, 17 ans, d'Edmundston, a remporté en juillet le championnat national junior féminin de cyclisme. Jeff Scholten, de Fredericton, a établi en octobre un nouveau record mondial au 500 m de patinage de vitesse sur courte piste.

Dans le volet culturel des Jeux de la francophonie, la troupe de danse DancEast, de Moncton, a été choisie pour participer à la finale du concours international de danse d'inspiration traditionnelle. Dans le

cadre de la Super Francofête tenue en marge des jeux, le pavillon du Nouveau-Brunswick a mérité la médaille d'or pour son pavillon gastronomique aux Fêtes gourmandes internationales.

Plusieurs personnes du Nouveau-Brunswick ont été reçues à l'Ordre du Canada, dont Jacqueline Cool-Collette, de Moncton, Edward Byrne, de Moncton, Gordon Ferguson, de Fredericton, J.W. (Bud) Bird, de Fredericton, et Héliodore Côté, de Drummond.

La Médaille du service méritoire a été attribuée à Mark Cary, de Quispamsis, qui a écrit une page de l'histoire de l'aviation à titre de copilote sur le premier vol réussi vers le pôle Sud durant l'hiver polaire.

La Médaille de la bravoure a été attribuée à Tommy Coulombe, 11 ans, de Clarendon, qui, le 12 juillet 1996, a secouru sa mère de leur maison en feu.

Les gens du Nouveau-Brunswick saluent d'une seule voix les exploits des leurs.

### **11 septembre**

C'est avec horreur et consternation que, le 11 septembre 2001, les gens du Nouveau-Brunswick ont vu le terrorisme frapper les États-Unis, notre ami et allié étranger le plus proche. Cependant, ils se sont montrés à la hauteur en fournissant réconfort et hébergement à environ 2 000 voyageurs des États-Unis, du Canada et d'ailleurs dont les avions ont été déroutés vers notre province. Les gens de Moncton, en particulier, ont ouvert non seulement leurs coeurs mais aussi leurs domiciles pour venir en aide à de parfaits inconnus. Le Nouveau-Brunswick s'est alors montré sous son meilleur jour.

Les gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas tu leur indignation et leur compassion devant cette tragédie. C'est pourquoi il sera demandé à l'Assemblée législative de consacrer la première affaire à son ordre du jour à l'adoption unanime d'une motion condamnant cet acte de terrorisme, exprimant notre solidarité avec nos voisins du Sud et appuyant nos forces armées maintenant engagées dans la lutte antiterroriste internationale et les interventions humanitaires en Afghanistan.

### **Assurer notre avenir**

Le discours du trône de cette année est présenté dans un contexte économique en mutation rapide à l'échelle nationale et internationale. Nous vivons tous une période d'incertitude et d'insécurité prononcées. Néanmoins, les gens du Nouveau-Brunswick désirent témoigner leur détermination à aller de l'avant et à assurer leur avenir.

Le discours du trône de votre gouvernement expose plus de 30 initiatives et actions visant à assurer l'avenir des gens du Nouveau-Brunswick, dans les domaines clés que sont la sécurité publique, les finances et l'économie, les soins de santé, l'éducation, la famille, l'environnement et l'énergie, et ce, dans une perspective canadienne.

#### **Assurer la sécurité publique**

Les événements du 11 septembre ont mis en évidence les questions de sécurité et de sûreté publiques. Ils ont souligné, pour les Canadiens et Canadiennes où qu'ils se trouvent, la nécessité pour les gouvernements, à tous les paliers, de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique.

Votre gouvernement prend au sérieux une telle responsabilité et mettra sur pied une **série d'initiatives destinées à assurer la sécurité des gens du Nouveau-Brunswick**. La ministre de la Sécurité publique fournira de plus amples détails sur les mesures en question dans une déclaration à l'Assemblée législative.

#### **Assurer notre avenir financier et économique**

Les événements du 11 septembre ont aggravé la situation économique déjà difficile aux États-Unis, au Canada et ailleurs dans le monde. Il est clair que nous devons tous faire face à un ralentissement économique. Le Nouveau-Brunswick n'est pas à l'abri de cette conjoncture mondiale. Nous ressentons déjà les effets du ralentissement économique national et international et nous continuerons de les ressentir dans l'avenir immédiat.

Les choix effectués au cours des deux dernières années ont contribué à préparer notre province aux difficultés qui s'annoncent. Votre gouvernement prendra d'autres mesures afin de planifier et d'assurer notre avenir financier et économique.

Dans un premier temps, votre gouvernement présentera à l'Assemblée législative une **mise à jour financière et économique** exposant la situation financière actuelle et les défis économiques de la province. Il est essentiel de maintenir l'orientation financière ferme déjà tracée afin de nous assurer la souplesse financière qu'il faut pour investir dans les priorités clés d'intérêt général comme les soins de santé, l'éducation, les emplois, la croissance économique et la sécurité publique. Nos ressources financières devenant plus limitées, nous devons investir prudemment.

Dans un deuxième temps, votre gouvernement déposera un **budget de capital** énonçant les plans d'investissement en capital proposés pour les routes, écoles, hôpitaux et autres infrastructures publiques. L'heure est aux investissements judicieux dans les infrastructures stratégiques clés

qui aideront non seulement à créer des emplois au Nouveau-Brunswick aujourd'hui, mais à assurer notre avenir économique demain.

Dans un troisième temps, votre gouvernement publiera son programme de croissance économique et son **plan pour la prospérité** du Nouveau-Brunswick global et à long terme. Axé sur quatre composantes clés — investir dans la population, créer un contexte fiscal et commercial compétitif, choisir l'innovation et bâtir l'infrastructure stratégique — le plan de dix ans énoncera les objectifs que nous devons nous donner pour assurer l'avenir économique de notre province sur un fond de concurrence mondialisée. Malgré les difficultés financières à court terme auxquelles nous faisons face, votre gouvernement croit que nous devons continuer d'investir dans notre avenir économique à long terme. C'est pourquoi votre gouvernement continuera à procurer des **allègements fiscaux dans son prochain budget** afin d'aider à créer des emplois et à susciter la croissance économique.

Dans la période actuelle d'incertitude économique, les compagnies doivent être libérées, et non surchargées, de formalités administratives. Un secteur privé dynamique, compétitif et libre d'investir, de croître et de créer des emplois est indispensable à la croissance économique continue du Nouveau-Brunswick. Votre gouvernement prendra donc une série de nouvelles initiatives de **réduction des formalités administratives**. Il s'agira notamment de modifications législatives visant à créer un **système unique de registre des entreprises** pour les licences et permis ainsi que de modifications visant à **rationaliser les exigences de la Loi sur les compagnies**. Ces initiatives et d'autres renforceront les mesures énergiques que votre gouvernement a prises jusqu'ici pour réduire les formalités administratives. Elles compléteront les mesures additionnelles énoncées dans le *Plan d'action pour la coopération régionale* publié récemment par le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique.

Notre secteur des ressources naturelles est le fer de lance de notre économie depuis avant la confédération et il demeure essentiel pour l'avenir économique du Nouveau-Brunswick. Nous devons veiller à ce que ces ressources précieuses soient bien gérées aujourd'hui afin d'assurer une valeur plus grande demain. En conséquence, votre gouvernement prendra deux mesures importantes pour atteindre l'objectif. Premièrement, des **stratégies de développement total seront rendues publiques**; elles établiront des plans intégrés de valeur ajoutée pour la recherche, la planification, la récolte et la transformation dans nos secteurs clés des ressources naturelles que sont la forêt, l'agriculture, les pêches, l'aquaculture et les mines. Deuxièmement, afin de contrer les pertes financières découlant du vol de bois, **des modifications de la Loi sur le transport des produits forestiers de base** seront présentées.

Le tourisme engendre d'importantes retombées économiques dans notre province. Les événements récents ont eu des répercussions sur l'industrie du tourisme et des voyages partout en Amérique du Nord. Afin que le Nouveau-Brunswick demeure une destination touristique attrayante, accueillante et sûre, votre gouvernement lancera de **nouveaux programmes de marketing et de promotion**, sous l'égide du nouveau ministère du Tourisme et des Parcs.

Mieux gérer est important plus que jamais dans la conjoncture financière et économique actuelle. Mieux gérer supprime le gaspillage et fait réaliser des économies qui peuvent ensuite être dirigées vers des priorités plus importantes. Votre gouvernement continuera de mieux gérer en **légiférant pour supprimer un certain nombre d'organismes, de conseils et de commissions** déclarés excédentaires, et ce, afin d'économiser l'argent des contribuables.

#### **Assurer les soins de santé**

Assurer les soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick et leurs familles est à la base de la vision que votre gouvernement a d'une société humaine et compatissante. Déjà au cours des deux dernières années, d'importants nouveaux investissements ont été faits et d'importantes améliorations ont été apportées. Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick compte davantage de médecins, de personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé qu'il y a deux ans. Le budget des soins de santé a atteint un niveau record.

Ces mesures prises étaient essentielles afin de stabiliser notre système de soins de santé et de compenser les manquements du passé. Votre gouvernement s'est engagé à augmenter annuellement le financement des soins de santé pendant son mandat. Il continuera de l'augmenter. Par conséquent, le budget des soins de santé sera encore une fois accru l'année prochaine, autre marque de l'engagement qu'a votre gouvernement à préserver les soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement ira plus loin dans la création d'un système de soins de santé communautaire vraiment axé sur les patients en déposant une **loi portant sur la création de régies régionales de la santé**. Ces nouvelles RRS assureront des services de santé plus accessibles à la population et plus intégrés pour les malades et les professionnels de la santé. Elles habiliteront les gens et les collectivités en permettant un plus grand apport local à la prise de décisions en matière de soins de santé. Elles permettront la prestation plus efficiente et efficace des services de santé et assureront une plus grande imputabilité envers les gens du Nouveau-Brunswick.

Un autre défi qui se pose à nous tous aujourd'hui consiste à rendre notre système de soins de santé plus viable et sûr pour l'avenir. C'est un défi auquel doivent répondre tous les gouvernements au Canada, et non seulement celui du Nouveau-Brunswick. Pour être pleinement à la hauteur de ce défi, il faut un engagement plus résolu de la part du gouvernement fédéral à l'égard du financement des soins de santé, un engagement plus clair de la part de toutes les provinces à collaborer aux solutions communes dans le secteur de la santé, un engagement plus ferme de la part des dispensateurs de soins de santé à collaborer entre eux et avec les gouvernements et une plus grande sensibilisation des patients en ce qui concerne le recours à notre système de soins de santé.

Le Conseil du premier ministre sur la qualité des soins de santé examine des solutions à plus long terme pour le renouvellement des soins de santé. Il a consulté les gens du Nouveau-Brunswick et obtenu de précieux commentaires. Le rapport final du conseil sera déposé au début de l'année prochaine et offrira les indications qu'il nous faut pour prendre encore d'autres mesures visant à renouveler les soins de santé pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Votre gouvernement continuera d'améliorer l'accès aux services de santé primaires grâce à une meilleure utilisation des dispensateurs de soins de santé. D'abord, le **rôle du personnel infirmier immatriculé et du personnel infirmier auxiliaire immatriculé sera rehaussé** en ce qui concerne la dispensation des services et des soins de première ligne aux malades. Cela suivra l'examen complet des rôles des deux groupes infirmiers lancé en consultation avec le milieu infirmier et les autres dispensateurs de soins de santé. Des stratégies visant à permettre **le plein exercice de la profession infirmière dans tous les cadres de pratique, y compris les salles d'urgence**, seront élaborées et mises en oeuvre. Elles aideront à améliorer l'accès aux soins et à réduire les délais d'attente. En outre, les **modifications législatives** nécessaires seront déposées **afin de promouvoir l'intégration d'infirmières et infirmiers praticiens** à notre système de soins de santé.

En déposant une **stratégie globale de mieux-être**, votre gouvernement donnera suite au rapport sur le mieux-être présenté par le Comité spécial des soins de santé. Cette stratégie de mieux-être visera premièrement à assurer une meilleure coordination, dans l'appareil gouvernemental, des politiques et programmes de mieux-être et, deuxièmement, à formuler des priorités d'action pour promouvoir des modes de vie sains dans les écoles et les collectivités.

#### **Assurer des possibilités d'éducation**

Investir dans l'éducation, c'est investir dans notre avenir. Depuis son arrivée au pouvoir, votre gouvernement a investi plus que jamais dans

l'éducation, notre système scolaire, nos universités et nos élèves. Il continuera de le faire. Par conséquent, le budget au chapitre de l'éducation sera encore une fois accru l'année prochaine, signe encore plus éloquent de l'engagement de votre gouvernement à l'égard de l'éducation et du besoin d'assurer des possibilités d'éducation pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Au cours de l'année écoulée, une nouvelle structure de gouverne de l'éducation, habilitant les gens et les collectivités, a été mise en place. Cette mesure constituait une étape cruciale pour l'amélioration de notre système d'éducation. Comme prochaine étape, **un cadre amélioré d'imputabilité** sera mis en place pour donner aux parents, aux éducateurs et aux élèves une indication plus systématique du rendement des écoles et des districts sous le régime des nouveaux conseils d'éducation de district. Ce cadre aidera à mesurer les progrès vers le respect des normes provinciales en matière d'éducation.

En vue de renforcer les programmes de français langue seconde, un **nouveau programme intensif de français de base** sera mis à l'essai pour les élèves de 5<sup>e</sup> année dans le système scolaire anglophone.

Afin d'améliorer l'accès à l'éducation postsecondaire pour les personnes les plus dans le besoin, votre gouvernement mettra en oeuvre la prochaine étape de ses **initiatives améliorées d'aide financière liées aux bourses d'entretien et de mérite**.

Des mesures seront prises pour **étendre le programme Apprenants en santé à l'école aux classes de la 6<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année** afin d'aider les élèves à acquérir des connaissances de base en santé, en vue d'appuyer la prise de décisions saines.

#### **Assurer l'avenir de nos familles**

Votre gouvernement croit à l'importance de familles fortes et stables. Des mesures appréciables ont été prises au cours des deux dernières années pour améliorer les programmes et services destinés aux familles, aux femmes et aux enfants. Votre gouvernement prendra encore d'autres mesures pour assurer, au moyen de six nouvelles initiatives, l'avenir des familles du Nouveau-Brunswick.

Premièrement, un **projet spécial d'adoption des enfants** à la charge permanente de la ministre des Services familiaux et communautaires sera lancé.

Deuxièmement, la **deuxième année du Plan d'action de votre gouvernement pour le développement de la petite enfance** sera entamée et donnera lieu à des mesures de soutien additionnelles pour la garde

d'enfants, l'intervention précoce, le renforcement des capacités communautaires et le développement préscolaire du langage.

Troisièmement, des **modifications au cadre législatif en matière d'exécution réciproque des ordonnances alimentaires** seront déposées afin de réduire les délais d'attente et le fardeau de la procédure que comporte l'exécution des ordonnances interprovinciales de soutien pour enfants.

Quatrièmement, une série complète de **modifications de la Loi sur les prestations de pension** sera déposée afin de moderniser notre système de pensions au profit de la main-d'oeuvre du secteur privé et de s'assurer que les engagements des régimes de retraite sont tenus.

Cinquièmement, des mesures visant à réduire la violence faite aux femmes seront prises dans le cadre de la **réponse de votre gouvernement au rapport du Groupe ministériel de travail sur la violence faite aux femmes**.

Sixièmement, le rôle et le fonctionnement du **Conseil consultatif sur la condition de la femme** seront renforcés par des modifications de la loi régissant le conseil.

#### **Assurer notre environnement**

Un objectif important de votre gouvernement est de laisser en héritage à nos enfants un environnement plus sain et sûr. Assurer notre environnement, en le protégeant et en le mettant en valeur, nous procure à tous une meilleure qualité de vie.

C'est pourquoi, depuis son arrivée au pouvoir, votre gouvernement a déjà pris bon nombre de mesures importantes pour sauvegarder notre environnement. Elles comprennent de nouvelles dispositions pour protéger les bassins hydrographiques, les champs de captage et les approvisionnements en eau souterraine, pour lesquelles le gouvernement du Nouveau-Brunswick a remporté un prix international de protection de l'eau souterraine. Plus de 80 % du financement au titre de l'Entente Canada—Nouveau-Brunswick relative au programme d'infrastructures a été jusqu'à maintenant appliqué à des projets d'infrastructures vertes. Une nouvelle stratégie de zones protégées est en place. La province est signataire, avec la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, d'un *Plan d'action régional sur le changement climatique*, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Votre gouvernement croit que d'autres mesures devraient être prises afin de sauvegarder notre environnement pour les générations futures. Il le fera au moyen de **sept nouvelles initiatives**.

Premièrement, un **plan d'action provincial visant la réduction et le réacheminement des déchets** sera dévoilé.

Deuxièmement, des avant-projets de politiques provinciales de **conservation des marais et de protection des zones côtières** seront publiés aux fins de consultations publiques.

Troisièmement, des mesures législatives seront déposées pour mettre en application la **stratégie de zones protégées** du gouvernement.

Quatrièmement, un **document de travail sur le changement climatique** sera publié l'année prochaine dans le cadre des consultations publiques sur l'élaboration d'un plan d'action provincial sur le changement climatique, prévu dans la politique énergétique de la province.

Cinquièmement, des modifications de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, de la *Loi sur l'assainissement de l'eau* et de la *Loi sur l'assainissement de l'air* seront déposées pour **uniformiser les habilitations à rendre des ordonnances en matière environnementale**.

Sixièmement, d'autres mesures seront prises en vue de **protéger les sources publiques d'approvisionnement en eau potable** pour les gens du Nouveau-Brunswick.

Septièmement, fort de la reconnaissance accrue des pratiques d'aménagement forestier de notre province, le Nouveau-Brunswick tiendra de nouveau un rôle de premier plan afin d'assurer le **développement durable pour ce qui est des forêts du Nouveau-Brunswick**.

#### **Assurer notre avenir énergétique**

Un approvisionnement énergétique sûr et fiable pour les consommateurs et les entreprises du Nouveau-Brunswick est essentiel à notre avenir en tant que province. La politique énergétique publiée en janvier expose une approche détaillée, sur 10 ans, afin de répondre à nos besoins en énergie.

Aux termes de l'approche prudente et réfléchie de votre gouvernement à l'égard de la réforme du marché de l'électricité, **des modifications de la Loi sur l'énergie électrique** seront déposées afin de permettre une production privée et autonome d'énergie cadrant avec la politique énergétique. Des **modifications de la Loi sur les entreprises de service public** seront aussi déposées pour mieux habilitier la Commission des entreprises de service public à réglementer efficacement un marché plus ouvert et concurrentiel, comme le veut la politique énergétique.

Pendant la session, le ministre des Ressources naturelles et de l'Énergie présentera à l'Assemblée législative une mise à jour sur Énergie NB, sur

les travaux du Comité de conception du marché et sur le dossier de la concurrence dans le secteur de l'électricité au Nouveau-Brunswick et en Amérique du Nord.

### **Assurer la place du Nouveau-Brunswick au sein du Canada**

Les gens du Nouveau-Brunswick sont de fiers Canadiens et Canadiennes. Nous croyons dans notre province, mais nous croyons encore davantage dans notre pays. Nous souscrivons à l'idéal canadien. Il s'agit de l'idéal d'un pays bâti sur des valeurs comme la tolérance, le respect, le partage et l'équité. Assurer la place du Nouveau-Brunswick au sein du Canada, en tant que chef de file et modèle pour cet idéal, exige du leadership de la part de nous tous.

Chaque province renforce l'idéal canadien grâce à la dimension unique qu'elle donne au Canada. Pour nous, au Nouveau-Brunswick, une dimension particulière est le fait d'être la seule province officiellement bilingue au Canada. La *Loi sur les langues officielles* actuellement en vigueur, adoptée en 1969, est demeurée presque inchangée malgré l'adoption en 1982 de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Votre gouvernement poursuivra son travail **pour assurer que la Loi sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick rencontre ses obligations constitutionnelles.**

Le Nouveau-Brunswick jouit d'une culture unique et vivante issue de notre histoire, de nos collectivités et des gens eux-mêmes, particulièrement des artistes et des professionnels de la culture. Le secteur culturel contribue à l'économie et rehausse notre qualité de vie. Afin de renforcer davantage notre secteur culturel, votre gouvernement rendra public la toute première **politique culturelle globale** pour le Nouveau-Brunswick.

Le Nouveau-Brunswick est un partenaire de plus en plus influent sur la scène fédérale-provinciale. Nous reconnaissons les avantages de la collaboration avec le gouvernement fédéral au profit de notre population. Par ailleurs, nous sommes attachés au principe selon lequel les provinces doivent faire preuve de leadership en collaborant plus étroitement dans les domaines qui sont de notre compétence en vertu de la Constitution. À l'échelle régionale, nous collaborons déjà plus étroitement que jamais avec les trois autres provinces de l'Atlantique, nos voisins les États de la Nouvelle-Angleterre et le Québec. Les partenariats formés ont donné lieu à des gains réels pour les gens du Nouveau-Brunswick et ont fait progresser le fédéralisme coopératif.

Votre gouvernement prendra une mesure additionnelle à cet égard en créant un **forum des législateurs du Maine et du Nouveau-Brunswick** pour les parlementaires élus représentant les circonscriptions situées le

long de notre frontière. Vu la communauté actuelle des préoccupations et des besoins, ce forum aidera à resserrer nos liens étroits avec notre voisin le Maine.

Votre gouvernement continuera de faire preuve de leadership à l'égard des questions fédérales-provinciales afin de renforcer le fédéralisme coopératif dans l'ensemble du Canada.

### Conclusion

Les initiatives présentées dans le discours du trône de cette année visent à assurer notre avenir comme province.

À mesure que la session se poursuivra, les ministres fourniront de plus amples détails sur les initiatives en matière de politiques et de programmes exposées dans le discours du trône. Une série d'autres projets de modifications législatives seront aussi déposés.

La réponse du gouvernement au rapport de la Commission sur la rémunération des juges sera déposée, et un deuxième *Compte rendu présenté aux Néo-Brunswickois*, document annuel, sera publié afin d'améliorer l'imputabilité envers les gens du Nouveau-Brunswick.

Pendant la session, les parlementaires seront appelés à examiner et à approuver un budget supplémentaire pour l'année financière en cours, un budget présenté par le ministre des Finances, un état des recettes et dépenses prévues ainsi que les crédits au compte de capital pour l'année financière 2002-2003.

Le discours du trône de cette année rend compte des projets de votre gouvernement en vue d'assurer notre avenir.

Que la Divine Providence vous guide dans vos délibérations.

---

Son Honneur se retire de la Chambre.

Le président reprend le fauteuil.

---

Il est ordonné que l'hon. M. Lord, premier ministre, soit autorisé à déposer un projet de loi intitulé *Loi perpétuant un droit traditionnel spécifique*. (Projet de loi 1.)

En conséquence, le premier ministre présente le projet de loi à la Chambre, lequel est reçu et lu une première fois.

---

Le président informe la Chambre que, afin d'éviter des erreurs, il a obtenu le texte du discours de Son Honneur, dont il s'offre à faire la lecture. (Il en est dispensé.)

---

Sur la motion de M<sup>me</sup> Poirier, appuyée par M. Holder, il est résolu que le discours de S.H. la lieutenant-gouverneure soit mis en délibération sur-le-champ.

---

M<sup>me</sup> Poirier, députée de la circonscription électorale de Rogersville-Kouchibouguac, appuyée par M. Holder, député de la circonscription électorale de Saint John Portland, propose une adresse en réponse au discours de S.H. la lieutenant-gouverneure, adresse dont elle donne lecture de sa place et qu'elle fait remettre au président, qui en donne lecture à son tour. Voici le texte de l'adresse :

Fredericton (N.-B.)  
le 20 novembre 2001

À Son Honneur,  
l'honorable Marilyn Trenholme Counsell,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Il s'élève un débat. Le consentement unanime est accordé pour que M<sup>me</sup> Poirier (Rogersville-Kouchibouguac) s'adresse à l'Assemblée d'une place autre que la sienne.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de M. Richard, chef de l'opposition et député de la circonscription électorale de Shediac—Cap-Pelé.

---

La séance est levée à 16 h 13.